

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Courcelles tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, lundi le douzième jour d'août deux-mille-dix-neuf, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents : M. Francis Bélanger, maire, MM. Les conseillers André Drouin, Patrick St-Pierre, Martin Boulanger, Renaud Gosselin. Mme la conseillère, Diane Rancourt et Mme Renée Mathieu, dir.gén./sec-trés. M. Gino Giroux, conseiller, est absent.

1.0-OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire constate le quorum, la séance est ouverte.

2.0-ORDRE DU JOUR

Rés. 19-118

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : Renaud Gosselin

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté, le point varia demeure ouvert.

ADOPTÉE

1.0-OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.0-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3.0-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 séance ordinaire du 2 juillet 2019

4.0-ADOPTION DES COMPTES

4.1 dépenses de juillet 2019

5.0-PÉRIODE DE QUESTIONS

6.0-LECTURE DU COURRIER

7.0-ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 adoption du règl. no 19-399 concernant les nuisances

7.2 adoption du règl. no 19-400 concernant la paix et le bon ordre

7.3 adoption du règl. no 19-401 relatif à la circulation

7.4 adoption du règl. no 19-402 sur les systèmes d'alarme

7.5 adoption du règl. no 19-403 relatif au stationnement

7.6 location itcloud

7.7 ajustement taux kilométrage à ,465

7.8 appui MRC Internet haute vitesse

7.9 appui St-Évariste : rte 108

7.10 modif à la rés. no 19-041, probation de 3 mois pour participation au Fonds de pension

7.11 rés. nommant personnes autorisées à posséder la clé du local de la garde des archives

8.0-TRAVAUX PUBLICS

8.1 engagement de crédits : concassé rue des Chênes via le Fonds Carrière

8.2 demande d'aide financière PAARRM

9.0-HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 plastiques agricoles

10.0-SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 avis de motion et adoption du projet de règlement no 19-404 sur le droit de visite et inspection

11.0-VARIA

12.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

3.0- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 séance ordinaire du 2 juillet 2019

Rés. 19-119

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : André Drouin

QUE le procès-verbal de la dernière assemblée soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

4.0- ADOPTION DES COMPTES

4.1 dépenses & salaires de juillet 2019

Rés. 19-120

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les comptes de la Municipalité et d'en autoriser le paiement; Il est proposé par : Patrick St-Pierre

Et appuyé par : Martin Boulanger

ET RÉSOLU d'approuver la liste des dépenses incompressibles et d'autoriser le paiement des comptes de la Municipalité.

Somme totale : 198 428,75\$ plus 19 185,00\$ en salaires pour la période 7.

ADOPTÉE

5.0-PÉRIODE DE QUESTIONS

6.0-LECTURE DU COURRIER

Rés. 19-121

INSCRIPTION AU COLLOQUE DE ZONE : DIRECTRICE GÉNÉRALE

Proposé par : Patrick St-Pierre

Appuyé par : Diane Rancourt

QUE la directrice générale soit autorisée à assister au colloque de zone qui se tiendra à Magog le 13 sept 2019. Une dépense de 90\$ plus frais de déplacement est prévue à cet effet.

ADOPTÉE

7.0-ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 adoption du règl. no 19-399 concernant les nuisances

7.2 adoption du règl. no 19-400 concernant la paix et le bon ordre

7.3 adoption du règl. no 19-401 relatif à la circulation

7.4 adoption du règl. no 19-402 sur les systèmes d'alarme

7.5 adoption du règl. no 19-403 relatif au stationnement

7.6 location itcloud

7.7 ajustement taux kilométrage à ,465

7.8 appui MRC Internet haute vitesse

7.9 appui St-Évariste : rte 108

7.10 modif à la rés. no 19-041, probation de 3 mois pour participation au Fonds de pension

7.11 rés. nommant personnes autorisées à posséder la clé du local de la garde des archives

Rés. 19-122

ADOPTION DES RÈGLEMENTS : 19-399 CONCERNANT LES NUISANCES, 19-400 CONCERNANT LA PAIX ET LE BON ORDRE, 19-401 RELATIF À LA CIRCULATION, 19-402 SUR LES SYSTÈMES D'ALARME & 19-403 RELATIF AU STATIONNEMENT

ATTENDU QU'avis de motion et dépôt des projets de règlements ci-haut mentionné ont été donnés à la séance du 2 juillet 2019;

Il est proposé par : André Drouin

Et appuyé par : Martin Boulanger

QUE la Municipalité de Courcelles adopte les règlements no 19-399 CONCERNANT LES NUISANCES, 19-400 CONCERNANT LA PAIX ET LE BON ORDRE, 19-401 RELATIF À LA CIRCULATION, 19-402 SUR LES SYSTÈMES D'ALARME & 19-403 RELATIF AU STATIONNEMENT dont copie sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante. ADOPTÉE

Rés. 19-123

ENGAGEMENT DE CRÉDITS : LOCATION ITCLOUD

Proposé par : Martin Boulanger

Appuyé par : Patrick St-Pierre

QUE la Municipalité adhère au service ITCloud pour un forfait x gigs à 15\$/mois.

ADOPTÉE

Rés. 19-124

AJUSTEMENT DE TAUX DU KILOMÉTRAGE

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : André Drouin

QUE dorénavant le taux du kilométrage accordé pour les déplacements autorisés pour la Municipalité soit de ,465 cents. ADOPTÉE

Rés. 19-125

REPORT DU POINT NO 7.8 À L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : André Drouin

Et appuyé par : Renaud Gosselin

QUE le point 7.8 soit reporté à une prochaine séance.

ADOPTÉE

Rés. 19-126

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE ST-ÉVARISTE : RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA ROUTE 108

ATTENDU QUE la Municipalité de St-Évariste-de-Forsyth demande au Ministère des Transports du développement durable et de l'électrification des transports de Chaudière-Appalaches de voir à la réfection de la section de la route 108 partant des limites de notre territoire à l'entrée du périmètre urbain de la Municipalité de St-Évariste-de-Forsyth;

ATTENDU QUE cette section de route est dans un état pitoyable;

Pour ces motifs;

Il est proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : André Drouin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Courcelles appuie la Municipalité de St-Évariste-de-Forsyth dans sa démarche auprès du Ministère pour que la section de la route 108 partant des limites de notre territoire soit refaite dans les normes pour la sécurité des usagers;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à la Municipalité de St-Évariste, au député provincial et au Ministère des Transports secteur Chaudière-Appalaches.

ADOPTÉE

Rés. 19-127

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NO 19-041 : PROBATION PARTICIPATION AU FONDS DE PENSION

Proposé par : Diane Rancourt

Appuyé par : André Drouin

QUE la période de probation pour cotisation au régime de retraite de Mme Magali Veilleux, adjointe administrative soit ramenée à 3 mois.

ADOPTÉE

Rés. 19-128

GARDE DU LIEU OÙ SONT ENTREPOSÉES LES ARCHIVES

ATTENDU QU'en référence à l'article 199 du code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier a la garde de tous les documents, registres, etc que constituent les archives;

ATTENDU QUE d'autres personnes possèdent les clés du lieu où sont entreposées les archives, et qu'il y a lieu de les autoriser;

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Renaud Gosselin

QUE les personnes autorisées à posséder la clé du local où sont entreposées les archives sont :

Mme Renée Mathieu, dir-gén/sec-trés.

M. Francis Bélanger, maire

Mme Magali Veilleux, adjointe adm.

M. Jean-François Boulet, inspecteur en bâtiment et environnement

Mme Marie-France Paré, employée occasionnelle

De ce fait, la garde des archives ne peut relever entièrement de la directrice générale/ secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

8.0-TRAVAUX PUBLICS

8.1 engagement de crédits : concassé rue des Chênes via le Fonds Carrière

8.2 demande d'aide financière PAARRM

Rés. 19-129

ENGAGEMENT DE CRÉDITS : VOIRIE & INCENDIE

Proposé par : Patrick St-Pierre

Appuyé par : André Drouin

QUE soit autorisée une dépense de 25 000\$ pour l'achat de concassé pour la nouvelle rue des Chênes, de 3 000\$ pour carburant et de 3 000\$ pour panneaux d'identification de bornes-fontaines.

ADOPTÉE

Rés. 19-130

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PAARRM

Proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : Martin Boulanger

Et résolu à l'unanimité des élus présents

QU'une demande de 50 000\$ soit adressée à notre député provincial, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM). Cette somme servira pour travaux de construction, d'amélioration de chaussées et de drainage dans les rangs 8 Sud, 8 Nord, 6e et des Fortier ainsi que la rue des Chênes. Travaux estimés à 80 000\$.

ADOPTÉE

9.0-HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 plastiques agricoles

Rés. 19-131

DEMANDE DE PARTICIPATION À LA COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES

ATTENDU QUE la MRC du Granit met en œuvre un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

ATTENDU QUE ce PGMR prévoit la mise en place d'une saine gestion par la revalorisation des plastiques agricoles sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QUE la MRC a soumis aux municipalités une solution quant à la disposition des plastiques agricoles;

ATTENDU QUE cette solution prévoit la mise en place d'une collecte particulière pour les plastiques agricoles;

ATTENDU QUE cette collecte se fera par la mise en place de conteneurs à chaque entreprise agricole;

ATTENDU QUE la participation à cette collecte sera obligatoire pour les producteurs agricoles générant des rejets de plastiques agricoles admissibles;

ATTENDU QUE la MRC du Granit se propose pour représenter les municipalités dans la négociation des ententes avec les donneurs de services, tel que le prévoit l'article 14.3 du Code municipal du Québec;

Il est proposé par : Martin Boulanger

Et appuyé par : Patrick St-Pierre

QUE le conseil de la Municipalité de Courcelles désire participer à la collecte de plastiques agricoles.

QUE le conseil de la Municipalité de Courcelles mandate la MRC du Granit pour gérer la négociation des ententes avec les donneurs de services, à savoir Sanitaires Lac-Mégantic 2000 inc. (revalorisation) et Services sanitaires Denis Fortier inc. (cueillette).

QUE la Municipalité de Courcelles se garde le droit de mettre fin à l'entente à son échéance et sanitaire Denis Fortier inc devra nous facturer directement pour l'ensemble des services sans passer par une quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

10.0-SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 avis de motion et adoption du projet de règlement no 19-404 sur le droit de visite et inspection

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE DROIT DE VISITE ET D'INSPECTION

Je, soussigné, Patrick St-Pierre, conseiller, donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance, un projet de règlement portant sur le droit de visite et d'inspection des officiers municipaux, la lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

11.0-VARIA

12.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par : Renaud Gosselin

Appuyé par : André Drouin

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉE

_____, maire

_____, dir.gén./sec-trés.